

Compte-rendu du conseil communautaire DU 7 juin 2021

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE et Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de FRAISSE-CABARDES : M. Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LACOMBE : M. Sylvain GAUDRIOT (Suppléant)
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT et Sébastien ROLAND (suppléant)
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : Jean-Claude PECH
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : M. René LOPEZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE (suppléant)
- Commune de SAINT DENIS : MM. Michael LAURENT, Patrick FOLCH et Mme Chantal CONSTANSA
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme. Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : MM. Régis CROS et Damien CONSTANS

Absents excusés : MM. Francis BELS (ROQUEFERE), Luciano STELLA (Villardonnell), Marc MAHOUX (LABASTIDE ESPARBAIRENQUE)

Absents non excusés : Mme Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES)

Procurations : M. Laurent RIVES (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Baptiste FERRER, M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE

Secrétaire : M. Sylvain GAUDRIOT

Monsieur Le Président ouvre la séance, informe qu'il y a 34 votants dont 5 procurations. Il propose de débiter la séance par une minute de silence en souvenir de Monsieur Iché, ancien maire des Ilhes qui s'est énormément investi pour notre territoire, Monsieur Azam, conseiller municipal des Ilhes et Mme Fargues, épouse du maire des Ilhes, tous trois récemment décédés.
Monsieur Sylvain Gaudriot est désigné secrétaire de séance.

Validation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 12 avril 2021 à l'unanimité

Le Président fait part des délibérations prises par le bureau communautaire lors de la séance du 19 mai 2021 :

- Attribution MAPA Protection parking siège

Un marché à procédure adapté a été lancé le 23 mars dernier pour la réfection des berges du parking du siège (au niveau de la maison des chasseurs) qui avait été endommagées lors des inondations de 2018.

Une seule entreprise a répondu à l'appel à concurrence. Il s'agit de l'entreprise SAS AGTP dont le siège social est situé à Castelnaudary qui propose une offre à 72 290€ HT soit 86 748.00€ ttc.

Pour information :

- L'estimation faite par l'ATD s'élevait à 74 620€ HT,
- Durée d'intervention = 7 semaines
- Effectif sur le chantier = 3 personnes

Après analyse effectuée par l'Agence Technique Départementale, le Bureau a décidé d'attribuer le marché à cette société à l'unanimité.

- Modification de l'acte constitutif des régies de recettes des crèches, de l'ALSH, de la piscine et de l'office de tourisme à Cuxac-Cabardès

Les régies qui encaissent plus de 2500€ de recettes sont soumises à l'obligation d'ouverture d'un compte DFT (dépôt de fonds au Trésor) auprès de la DDFIP. La mise en place de ce compte permet l'instauration du paiement en ligne. Aussi pour permettre l'ouverture de ce compte DFT et mettre à jour les données relatives à la Trésorerie (passage de Cuxac à Carcassonne), le bureau a délibéré à l'unanimité.

FINANCES / PERSONNEL

- Modification de la demande de subvention auprès de la Région pour la réfection du sol de la piscine et transformation des vestiaires collectifs

Le Président rappelle que fin 2020 une demande de subvention relative à des travaux de réfection du sol de la piscine et à l'aménagement des vestiaires en vestiaires individuels auprès de la Région, de l'Etat et du Département a été déposée.

Le plan de financement suivant avait été proposé :

	Dépenses HT		Recettes HT
Cout des travaux	140 425€	Subvention département 35%	55 534€
Cout des honoraires	18 242.50€	Subvention Etat (DETR) 30 %	47 600€
		Subvention Région 15%	23 800€
		Autofinancement 20%	31 733.50€
Total de l'opération	158 667.50€	Total	158 667.50€

Un taux à 35% avait été demandé au Département pour prendre en compte le passif de la structure (ancienne propriété du département). Or la notification d'attribution reçue fait état d'une aide accordée limitée à 30%.

Le président propose donc, vu l'importance du projet, et la volonté politique de développer cette structure et de proposer un accueil de qualité, de modifier le plan de financement et de solliciter la Région à hauteur de 20% afin de prétendre à un taux de financement global de 80%.

Le nouveau plan de financement serait le suivant :

	Dépenses HT		Recettes HT
Cout des travaux	140 425€	Subvention département 30%	47 600€
Cout des honoraires	18 242.50€	Subvention Etat (DETR) 30 %	47 600€
		Subvention Région 20%	31 733.50€
		Autofinancement 20%	31 733.50€
Total de l'opération	158 667.50€	Total	158 667.50€

Le Président propose de voter ces nouveaux taux.

VOTE à l'unanimité.

- Adhésion association cœur d'Occitanie

Une association : cœur d'Occitanie – association pour le développement économique de Toulouse à la mer – a pour objet de réunir les collectivités, les entreprises et les organismes qui les représentent dans l'optique de renforcer l'attractivité du territoire et son réel développement économique.

Le but : coordonner les différents acteurs, mutualiser des compétences et des études pour anticiper, promouvoir et prospecter l'installation de nouvelles activités culturelles, sportives, événementielles, de recherche ou d'innovations. Elle pourra organiser des rencontres, publications et animations.

Siège : fixé à la CCI de l'Aude

Composition : collège des Présidents (Région, Département, Agglos et CDC) + collège opérationnel (12 chefs d'entreprises du territoire) + collège des représentants (12 membres : chambres consulaires, fédérations professionnelles, mouvements ou associations qui rassemblent les chefs d'entreprises) + collège des bienfaiteurs, experts ou personnes qualifiées (voix simplement consultatives).

Cotisation fixée à 1000€ pour la 1^{ère} année.

Le Président propose d'adhérer à cette association.

VOTE à l'unanimité.

- Règlement d'attribution d'un fonds de solidarité

Suite aux difficultés financières que peuvent rencontrer certaines petites communes du territoire qui ne bénéficient pas de recettes fiscales liées aux énergies renouvelables significatives ou qui ont de faibles recettes fiscales, l'idée que la CDC puisse apporter une aide a été évoquée à plusieurs reprises. Les commissions finances et développement économique, chacune en ce qui la concerne, ont travaillé le sujet et propose aujourd'hui un règlement d'attribution qui se résume ainsi :

Bénéficiaires : pour être éligible à cette aide, les communes doivent rassembler cumulativement les conditions suivantes :

- Appartenir au territoire de la Communauté de communes de la Montagne Noire.
- N'avoir aucune recette fiscale significative liée aux énergies renouvelables.
- Ne pas avoir d'autres recettes fiscales significatives.

Projets éligibles : tous types de projets d'investissement à condition qu'ils ne soient pas subventionnés par d'autres partenaires financiers. A titre dérogatoire des projets de fonctionnement pourront être financés.

Taux d'intervention : L'aide sera octroyée avec un taux maximal d'intervention de 40% dans la limite d'un plafond de 3000€ par commune et par an.

Décision d'attribution : Chaque projet présenté par les communes sera étudié en premier lieu par la commission « Développement économique et durable et aménagement de l'espace » qui proposera ensuite un classement des dossiers au bureau de la communauté. Enfin l'aide sera soumise au vote du Conseil Communautaire.

En cas d'équivalence de dossier, une priorité sera donnée aux communes ayant la plus faible population municipale. Des communes ayant reçu une aide une année, ne seront plus prioritaires l'année suivante.

Calendrier : L'aide est disponible dès 2021. Les communes souhaitant la solliciter pour leurs projets devront déposer un dossier de demande d'aide à la CDC avant le 01/09/2021 pour une réalisation avant le 31/12/ 2021. Une réponse leur sera donnée fin septembre 2021.

Pour 2022 les dossiers seront à déposer avant le 31 décembre 2021 pour une réalisation avant le 1^{er} octobre 2022. Une réponse leur sera donné à la mi mars 2022.

Dossier : les communes devront déposer un dossier de candidature comprenant :

- Le(s) devis.
- Une note succincte résumant le projet.
- Un calendrier de réalisation.
- Une délibération autorisant le Maire à déposer la demande d'aide.
- L'état n°1259 de l'année en cours.
- le présent règlement signé.

Le Président propose de voter le règlement d'attribution de ce fonds de concours tel que présenté.

VOTE à l'unanimité.

- Convention avec la MLOA

Considérant la nécessité de mettre en place et d'engager des actions d'accueil, d'information, d'orientation vers les dispositifs d'insertion, de formation et vers l'emploi, adaptées aux besoins des jeunes des territoires, le Président propose de renouveler la convention avec l'Association M.L.O.A (Mission locale de l'ouest Audois) et d'acter la participation financière de la Communauté de Communes pour l'année 2021 pour un montant de 12 006 €. A noter que cette somme a été prévue au budget.

VOTE à l'unanimité.

ECOLES / ALAE

- **Tarification ALAE mercredi journée**

Suite à la décision d'ouvrir l'accueil de loisirs du mercredi sur la journée entière, il convient de fixer les tarifs qui seront appliqués. Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la tarification familles des usagers de l'Accueil de Loisirs du mercredi repose sur l'application d'un barème national unique dont le respect est la juste contrepartie de l'apport financier croissant de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude. L'application de ce barème est obligatoire.

La tarification sera appliquée en heures avec un minimum de 4 heures par jour (de 8h30 à 12h30) ou journée complète (de 8h30 à 17h30) auxquelles pourront se rajouter des heures d'accueil optionnel de 7h30 à 8h30 ou de 17h30 à 18h30.

La tarification varie en fonction des ressources du foyer. Le prix du repas de midi est inclus dans la tarification à la journée.

Tarifs ALAE mercredi à compter du 1^{er} septembre 2021			
Quotient familial (QF)	Tarif à l'heure	de 8h30 à 12h30 (4h)	de 8h30 à 17h30 (9h)
<i>T1 0 à 500</i>	0,75	3,00	6,75
<i>T2 501 à 700</i>	0,90	3,60	8,10
<i>T3 701 à 900</i>	1,05	4,20	9,45
<i>T4 901 à 1200</i>	1,20	4,80	10,80
<i>T5 + de 1200</i>	1,50	6,00	13,50

Le Président propose de voter l'instauration de ces tarifs.

VOTE à l'unanimité.

PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

- Création de postes saisonniers ALSH été 2021

Dans le cadre de l'accueil de loisirs proposé du 08 juillet au 06 août, il est nécessaire de créer plusieurs postes de saisonniers (agents contractuels) afin de renforcer l'équipe d'animation titulaire :

Grade	Durée du contrat	Durée hebdomadaire lissée
Adjoint d'animation	Du 01/07/2021 au 31/08/2021	24,81
Adjoint d'animation	Du 01/07/2021 au 31/08/2021	25,96
Adjoint d'animation	Du 01/07/2021 au 31/08/2021	12,00
Adjoint d'animation	Du 01/07/2021 au 31/08/2021	20,42

Grade	Durée du contrat	Durée totale sur la période du contrat
Adjoint d'animation	Du 19/07/2021 au 06/08/2021	70
Adjoint technique	Du 01/07/2021 au 7/08/2021	60

Adjoint technique	Du 07/07/2021 au 7/08/2021	148
Adjoint d'animation	Du 07/07/2021 au 06/08/2021	80

VOTE à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT/SPANC

- Convention avec le Covaldem pour l'accès aux déchèteries du territoire.

Tous les ans, il convient de conventionner avec le syndicat COLLECTE et VALORISATION des Déchets Ménagers (COVALDEM) de l'Aude pour permettre aux habitants des communes de Fontiers-Cabardès et Brousses et Villaret de pouvoir accéder aux déchèteries intercommunales de Cuxac-Cabardès, Saissac et Salsigne.

En contrepartie, le COVALDEM 11 versera une participation financière annuelle de 33€ par habitant de Fontiers-Cabardès et Brousses et Villaret soit un total de 25 905.00€ pour l'année 2021,

Le Président propose d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

VOTE à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE / PISCINE

- Règlements intérieurs de la piscine

Pour rappel, il existe plusieurs règlements intérieurs qui s'appliquent aux différents usagers de la structure : un pour les établissements scolaires, les centres de loisirs et les institutions (type IME, foyer de vie...), un pour les abonnés et un pour les associations. Ces règlements, élaborés en 2015, nécessitent d'être mis à jour. Y sont mentionnés :

- Les conditions générales d'accès à la structure (horaires...),
- Les règles d'utilisation (tenue vestimentaire, hygiène, comportement, sécurité, droit à l'image),
- Les dispositions spécifiques (activités et tarification),
- Les sanctions, responsabilité et assurance.

Après lecture, le Président propose de valider ces règlements et précise qu'ils seront appliqués à partir du 01 septembre 2021. L'accès à la structure sera interdit à tout utilisateur qui refuserait de signer le règlement.

VOTE à l'unanimité.

- Tarification activités piscine

Pour rappel, les tarifs de la piscine sont les suivants :

Créneau Libre :

Type	ENFANTS	ADULTES
A la séance	2 €	3€
10 séances	18 €	27 €
25 séances	40 €	60 €
30 séances	50 €	70 €

Tarification activités : l'idée est de tendre vers une homogénéisation des tarifs des cours adultes pour que l'abonné ait la possibilité de pouvoir faire n'importe quelle activité avec son forfait

	ENFANTS	ADULTES	ADULTES
Type	Jardin aquatique, préapprentissage, apprentissage et perfectionnement	Aquadétente, aquaphobie, perfectionnement, aquagym.	Aquabike Aqua training Pilates
A la séance	8 €	9 €	12 €
10 séances	72 €	81 €	108 €
25 séances	140 €	150 € passage proposé à 165€	190 € passage proposé à 185€
30 séances	160 €	170 € passage proposé à 175€	215 € passage proposé à 205€

Tarif actif pour les écoles primaires hors territoire : 3.5€ par enfant/séance – cycle de 15 séances. : proposition de passage 4€ par enfant et par séance.

Tarif collège : Sur la base de 15 séances de 50 minutes pour 10 classes d'élèves, le coût annuel de l'activité piscine destinés aux élèves du collège de Cuxac-Cabardès est fixé à 27 400€. Pas d'évolution proposée

Tarif IME actuel 33€ par séance pour 35 minutes : proposition de passage à 40€ pour 45 minutes.

Le président propose de valider ces tarifs et de les mettre à jour sur les règlements intérieurs.

VOTE à l'unanimité.

- Convention avec le CAUE

La Communauté de Communes de la Montagne Noire s'est engagée dans une politique de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique.

Le CAUE est une association à laquelle la collectivité adhère et qui a pour but d'assurer des missions de conseil, de sensibilisation, de formation et d'information dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le CAUE porte également un guichet de la rénovation énergétique, Rénov'Occitanie, dont les missions de service public d'adressent aux particuliers dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la rénovation énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables.

A ce titre, le CAUE propose de mettre en place une journée de permanence mensuelle, sur la base de 3 rendez-vous minimum, répartis comme suit :

-1/2journée dans les locaux de la CDC aux Ilhes, tous les 1ers mercredis de chaque mois, le matin,

-1/2journée à la mairie de Sainte Denis, tous les 3èmes jeudis de chaque mois, le matin,

Des actions complémentaires d'animation et de sensibilisation pourront également être mises en place (conférences, expositions, participation à des évènements..).

Pour rappel l'adhésion de l'intercommunalité (coût de 0.18€ par habitant soit environ 1056€) vaut adhésion de l'ensemble des communes du territoire et la tenue de ces permanences n'entraînera pas de coût supplémentaire.

Le Président propose de renouveler l'adhésion au CAUE et d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de la Montagne Noire et le CAUE de l'Aude telle que proposée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Juin 2021.

VOTE à l'unanimité.

Questions diverses

Fin de séance : 20h25